

Pacte du pouvoir de vivre

Sélection de propositions en lien avec la prévention du suicide

« Début 2020, une crise sanitaire mondiale a surgi dans nos existences et a tout bousculé sur son passage. En France, elle a mis en lumière les urgences sociales, et amplifié les crises successives qui bousculent nos sociétés depuis plusieurs années : crises sociétale, économique, financière, bancaire, sociale et environnementale. Le défi climatique, avec ses conséquences toujours plus concrètes sur la planète, fait craindre des bouleversements sans précédent. Le creusement des inégalités menace la cohésion de notre pays. Nous sommes entrés dans une ère d'incertitudes porteuses de doutes et de peurs pour notre avenir et celui des générations futures.

Nombreux sont ceux qui ont l'impression que nous avons collectivement perdu le contrôle. Nombreux sont ceux qui ne voient plus comment peser et agir comme citoyen sur le cours des événements.

En tant qu'acteurs de terrain, engagés au quotidien dans la vie sociale, nous voulons relever le défi de répondre à ces enjeux et de proposer un chemin à notre pays. »

« **La décennie qui s'ouvre est décisive, car les dégâts seront pour certains irrémédiables si nous ne changeons pas le cours des choses maintenant.** Nous pensons qu'il est possible de sortir de la crise actuelle en reconstruisant autrement notre société, en redonnant à chacun le pouvoir de vivre et d'agir à toutes les étapes de notre vie. »

« **La société que nous voulons prend soin de toutes et de tous,** en particulier des plus fragiles, protège la planète, les espèces et les êtres humains qui y vivent, donne un nouveau pouvoir d'agir à chacune et à chacun. Elle développe le pouvoir de vivre et d'agir individuellement et collectivement pour faire société et faire reculer les inégalités. »

AXES retenus par l'UNPS et proposés à discussion et débats:

<https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/membres>

Le pouvoir de vivre dignement /Le pouvoir de travailler dignement et de choisir ses temps de vie/Le pouvoir de se soigner et d'être accompagné/Le pouvoir de vivre dans un logement confortable économe en énergie /Le pouvoir de s'éduquer et se former/Le pouvoir de se nourrir sainement /Le pouvoir d'accéder aux services du quotidien /Le pouvoir de développer l'agro-écologie/Le pouvoir de se déplacer /Le pouvoir de la sobriété/Le pouvoir de mieux consommer/Le pouvoir de préserver la biodiversité /Le pouvoir d'un budget vert et social pour fixer un cap clair /Le pouvoir d'une fiscalité de justice et de transformation /Le pouvoir de financements privés mis au service du bien commun/Le pouvoir d'une transition écologique juste/Le pouvoir de participer/Le pouvoir de s'engager /Le pouvoir de la transparence

Les axes retenus par l'UNPS dans le cadre de la JNPS 2022 :

1- PROPOSITIONS PRIORITAIRES (parmi les 90)

Le pouvoir de se soigner et d'être accompagné, une société qui prend soin, qui protège, qui accompagne

○ **Proposition 19** *Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et à la santé*

En France, nous sommes près de 1 citoyen sur 5 à connaître une difficulté d'accès aux soins. Cette réalité est vécue au quotidien quand nous nous trouvons au centre d'un désert médical, souvent -mais pas seulement- en milieu rural. De plus, dans les zones urbaines, les difficultés d'accès aux soins sont liées à l'absence de professionnels conventionnés secteur .

En s'appuyant sur l'expertise des collectivités territoriales, des acteurs institutionnels et sociaux et des citoyens/usagers, le Pacte du pouvoir de vivre propose de lutter contre les déserts médicaux et l'impossibilité de se soigner pour des raisons financières. Il faut développer l'offre de soin et les possibilités d'accueil et d'accompagnement des personnes fragiles et/ou vulnérables pour que nous puissions accéder à une offre de soins socialement abordable dans un rayon accessible et dans un délai raisonnable.

○ **Proposition 20** *Garantir un accès à la santé et aux professionnels de santé*

Pour garantir un accès à la santé et aux professionnels de santé, il faut former plus de personnels et favoriser leur installation dans les territoires où les besoins sont les plus criants, en particulier dans les zones rurales ou de montagne, mais aussi dans de nombreux quartiers populaires.

Cela passe aussi par une responsabilisation des communautés professionnelles territoriales de santé, une plus grande coopération entre les acteurs hospitaliers, les centres de santé et les libéraux, une révision profonde du financement des hôpitaux et une revalorisation des objectifs de l'assurance maladie.

Le pouvoir d'accéder aux services du quotidien

○ **Proposition 34** *Garantir une accessibilité à tous les services du quotidien en moins de 20 min en transports accessibles et durables*

En milieu rural comme en milieu péri-urbain, les services du quotidien (services publics, commerces, ...) ont parfois disparu. Pour de nombreuses personnes, cela veut dire un accès difficile aux prestations sociales, aux services bancaires ou aux commerces dits de proximité.

Le Pacte du Pouvoir de Vivre demande que soit garanti l'accès à tous ces services en 20 minutes de transports accessibles et durables au maximum, notamment au travers des Espaces France service.

○ **Proposition 35** *Garantir un accès à une personne physique dans les services aux publics*

Certaines démarches deviennent compliquées, voire impossibles, quand on n'a pas d'ordinateur. Ainsi, la numérisation signifie souvent une diminution des possibilités d'avoir un rendez-vous en présentiel dans les services aux publics. Par-delà la question matérielle, plus de 15% des français (selon l'INSEE) sont aujourd'hui dans l'incapacité de se servir des outils numériques (illettrisme) et près de 13 millions déclarent -selon le Défenseur des droits- rencontrer des difficultés pour les utiliser.

L'absence d'alternative physique à un service numérique crée donc souvent une absence d'accès aux droits ou aux services souhaités.

C'est pourquoi le Pacte du Pouvoir de Vivre demande que tous les services aux publics, en particulier ceux permettant l'accès aux droits sociaux, garantissent un accès à une personne physique formée, dans des plages horaires suffisantes pour répondre aux besoins, avec une accessibilité physique pour tous

- **Proposition 36 Renforcer l'accès à l'information, aux réponses et aux médiateurs pour éviter les ruptures de droit dans les parcours de vie**

Derrière chaque dossier, il y a une incompréhension du droit, une situation qui ne « rentre pas dans les cases » ou qui n'est pas prévue. Il est donc important que les services aux publics garantissent une amélioration du droit ou de la prise en charge, pour toute interpellation du médiateur, des commissions de recours ou du délégué local du défenseur des droits. En effet, le rôle de ces délégués territoriaux du défenseur des droits est fondamental pour l'accès aux droits. Nous proposons qu'ils puissent effectuer des permanences dans les Espaces France Services.

Le pouvoir de se déplacer

- **Proposition 42 Permettre de se déplacer en transports peu polluants, en renforçant l'accessibilité à un réseau de transports collectifs**

Pour beaucoup d'entre nous, notamment en milieu rural, il est difficile voire impossible de se déplacer sans voiture individuelle et donc, souvent, sans polluer. Pour nous permettre d'accéder à des transports collectifs/partagés plus facilement, les collectivités doivent organiser - sous la houlette des autorités organisatrices de la mobilité (loi LOM) - des plans de mobilités qui fixent des objectifs et indicateurs précis (par exemple x% de la population à moins de y minutes à pied ou à vélo d'un service de mobilité (transports collectifs ou partagés)).

D'autre part, nous avons tous besoin d'être accompagnés dans nos démarches pour faciliter notre passage vers des mobilités moins polluantes. La Pacte du pouvoir de vivre préconise que ce soit via un guichet unique (qui pourrait être les actuels Points info énergie).

Le pouvoir de s'engager

- **Proposition 83 Construire une logique de « parcours d'engagement » pour permettre un engagement tout au long de la vie**

Véritables écoles de la démocratie, les associations développent le sens de la responsabilité et stimulent l'esprit critique. Lieux d'expressions citoyennes, elles contribuent à transformer les indignations et les aspirations individuelles en réalisations collectives. Capables de défendre des causes dans l'espace public, elles font avancer les droits et exercent une irremplaçable vigilance.

L'engagement associatif est facteur d'émancipation pour les individus, permettant de développer des compétences formelles, ou non formelles, dans un cadre collectif. Elles sont des animatrices des territoires et actrices essentielles du lien social.

Parce que les associations participent à la construction d'une société plus solidaire, l'apport de l'engagement associatif doit être rendu visible et son essor doit devenir un enjeu transversal des politiques publiques.

C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre propose de construire une logique de « parcours d'engagement » pour permettre un engagement tout au long de la vie.

- **Proposition 85 Faciliter l'engagement associatif des étudiants, des mineurs et des publics qui en sont éloignés**

Au fil des années, les textes et leurs interprétations ont eu tendance à freiner voire à fermer l'accès des mineurs à des responsabilités dans le champ associatif. Pour faciliter l'engagement des mineurs dans la vie associative, le Pacte du pouvoir de vivre propose de supprimer dans la loi toute référence à l'âge d'engagement, pour s'émanciper de l'autorisation du représentant légal. Et revenir ainsi à l'esprit de la loi de 1901 qui n'instaurait pas d'âge minimal pour créer une association ou participer à la vie des instances statutaires.

Pour les jeunes éloignés (cumulant les difficultés d'insertion / d'engagement), le Pacte propose par exemple de développer les expérimentations qui permettent d'identifier des freins et proposer des leviers à activer

afin de diversifier les profils des jeunes engagés ; de permettre l'émergence de projets de la jeunesse via des appels à projets ciblés, vulgarisés et simplifiés dans les collectivités locales (villes, départements, régions).

- **Proposition 86** *Évaluer toutes nouvelles lois et politiques publiques au regard de leurs conséquences sur les 10% les plus démunis*

Les plus pauvres d'entre-nous sont les premiers touchés par le changement climatique mais aussi par les mesures prises pour y pallier. Par exemple, les augmentations du coût de l'énergie ou celle des loyers après rénovation des logements ou des quartiers pèsent durement sur eux.

Si toutes les politiques publiques étaient tenues de veiller à l'accès de tous aux droits de tous, ce serait un grand pas vers une société qui ne laisse personne de côté.

Pour cela l'État et les collectivités locales doivent se donner pour exigence d'évaluer l'impact des nouvelles lois et politiques publiques sur les 10 % les plus pauvres de la population.

2- PROPOSITIONS SECONDAIRES

Le pouvoir de se soigner et d'être accompagné, une société qui prend soin, qui protège, qui accompagne

- **Proposition 22** *Bâtir une politique publique du grand âge et de la perte d'autonomie dotée d'un financement pérenne et autonome*

Vieillir peut être anxiogène pour chacune et chacun d'entre nous : aux incertitudes liées à notre santé s'ajoutent celles de notre autonomie ou encore de notre capacité financière à choisir notre cadre de vie. C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre propose de bâtir une politique du grand âge et plus largement de l'autonomie à tous les âges de la vie. Cela nécessitera de décloisonner les secteurs du grand âge et du handicap. Cette politique devra être structurée conformément aux droits inaliénables des personnes et prioritairement autour de la liberté de choisir son lieu de vie, en étant accompagné à la hauteur de ses besoins évolutifs, de la logique de prévention et d'accompagnement, et de la lutte contre l'âgisme. De plus, rien ne sera possible sans une forte revalorisation des métiers de l'Humain dont la pénurie actuelle met les solidarités en danger et qui doivent être considérés comme des infrastructures essentielles au pays.

- **Proposition 23** *Garantir l'accès aux soins à l'ensemble des personnes étrangères*

L'accès aux soins, notamment en matière de santé mentale, doit être garanti pour l'ensemble des personnes étrangères en supprimant les restrictions apportées ces dernières années pour bénéficier de l'aide médicale d'état ou de la protection maladie universelle.

- **Proposition 24** *Mettre en place une conférence nationale des solidarités intergénérationnelles, confiée au Conseil Economique Social et Environnemental*

Les textes budgétaires concernent l'ensemble de la société et doivent donc faire l'objet d'un dialogue pour privilégier une approche globale, d'intérêt général et ainsi tendre vers un consensus citoyen.

Le Pacte du pouvoir de vivre propose donc, un temps d'échange annuel organisé par le CESE créant les conditions d'un dialogue avec le gouvernement sur ses orientations souhaitées en matière sociale. Les différents acteurs pourraient ainsi faire part de leur analyse et formuler des demandes ou des propositions, en s'appuyant sur les orientations livrées par le gouvernement via des tables-rondes avec les ministres.

Le pouvoir de s'éduquer et se former

- **Proposition 25** *Investir dans les politiques publiques d'éducation populaire*

L'éducation populaire facilite l'accès aux savoirs, à la culture (scientifique, technique et artistique) et vise à développer la conscientisation, l'émancipation et l'exercice de la citoyenneté. Plus que jamais essentielle pour l'amélioration du système social, cette dernière a été le terreau pour beaucoup d'un engagement citoyen

nécessaire à toute la société. Pour lui donner un nouvel élan, il est indispensable de débloquer des financements pérennes et contractuels pour une animation sociale et territoriale adaptée à tous les publics.